



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2018-01

PUBLIÉ LE 5 JANVIER 2018

Sommaire

Académie ROUEN

R28-2017-09-11-005 - Arrêté carte scolaire 1er degré 11 septembre 2017 (3 pages) Page 3

R28-2017-04-25-003 - Arrêté carte scolaire 1er degré 25 avril 2017 (6 pages) Page 7

Direction interrégionale de la Mer Est - Mer du Nord

R28-2018-01-04-001 - Décision n°04/2018 en date du 04/01/2018 fixant le régime des zones de pêche de la coquille Saint-Jacques dans le secteur "Hors Baie de Seine" et sur le gisement classé de la Baie de Seine (3 pages) Page 14

Académie ROUEN

R28-2017-09-11-005

Arrêté carte scolaire 1er degré 11 septembre 2017

L'Inspectrice d'académie
directrice des services départementaux de
l'éducation nationale de la Seine-Maritime

Vu le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à
l'organisation académique instituant le titre de directrice
académique des services de l'éducation nationale
(DASEN) agissant par délégation du recteur
d'Académie,

Vu l'avis du Comité Technique Spécial Départemental
de la Seine-Maritime réuni le 7 septembre 2017,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

A compter du 01.09.2017, sont prononcées les mesures de carte scolaire dans les écoles suivantes :

Groupe de travail du 23 juin 2017

1/ RETRAITS D'EMPLOIS EN MATERNELLE

CANTELEU	Guy de Maupassant
DEVILLE LES ROUEN	Ernest Crétay
FECAMP	Germaine Coty
FECAMP	Jean Macé
GOURNAY EN BRAY	Pierre et Marie Curie
GRAND COURONNE	Jacques Prévert
LE HAVRE	Jules Durand
LONGUEVILLE SUR SCIE	
YVETOT	Auguste Rodin

2/ ANNULLATIONS DE RETRAITS D'EMPLOIS EN MATERNELLE

CANTELEU	Georges Bizet
PREAUX	Jacques Prévert

3/ ATTRIBUTIONS D'EMPLOIS EN MATERNELLE

SAINT AUBIN CELLOVILLE	Rimbaud Doisneau
------------------------	------------------

4/ ANNULATION D'ATTRIBUTION D'EMPLOI EN MATERNELLE

ROUEN	Rosa Parks
-------	------------

5/ RETRAITS D'EMPLOIS EN ELEMENTAIRE

CLEON	Pierre et Marie Curie
ENVERMEU	
LE PETIT QUEVILLY	Chevreul Gay
ROUEN	Anatole France

6/ ATTRIBUTIONS D'EMPLOIS EN ELEMENTAIRE

BOLBEC	Pierre Corneille
FONTENAY	
LE HAVRE	Jean Maridor
LE PETIT QUEVILLY	Gabrielle Méret
OFFRANVILLE	Eloi Pruvost
PORT JEROME SUR SEINE (Notre Dame de Gravenchon)	Albert Schweitzer
SAINT ARNOULT	Henri Dès

SAINT ETIENNE DU ROUVRAY	Irène Joliot Curie 2
SAINT GEORGES SUR FONTAINE	Chasse Marée
SAINT JACQUES SUR DARNETAL	Jules Ferry
SAINTE FOY	
SAINT MARTIN EN CAMPAGNE	Georges Brassens

7/ ANNULATIONS DE RETRAITS D'EMPLOIS EN ELEMENTAIRE

BARENTIN	Marcel Dupré
DARNETAL	Georges Clémenceau
SAINT RIQUIERS ES PLAINS	
TOUFFREVILLE LA CORBELINE	

8/ CHANGEMENT DE LIEU DE RETRAIT D'EMPLOI EN RPI

RPI DU HAUT CAILLY Retrait à l'école de la RUE SAINT PIERRE à la place de l'école de SAINT GERMAIN SOUS CAILLY

9/ CREATIONS DE CLASSES de CP à 12 en REP+

DIEPPE	Paul Bert
DIEPPE	Paul Langevin
ELBEUF	Antoine de Condorcet
ELBEUF	Charles Mouchel
ELBEUF	Jules Michelet
ELBEUF	Molière
LE HAVRE	Maximilien Robespierre
LE HAVRE	Eugène Varlin 1
LE HAVRE	Edouard Vaillant
LE HAVRE	Louise Michel
LE HAVRE	Jehan de Grouchy 1
LE HAVRE	Henri Wallon
LE HAVRE	Charles Victoire
LE HAVRE	Francis Carco
LE HAVRE	Pauline Kergomard
LE HAVRE	Renaissance
LE HAVRE	Molière
LE HAVRE	Valmy
LE HAVRE	George Sand
LE HAVRE	Jean Jaurès
ROUEN	Guy de Maupassant
ROUEN	Jean-Philippe Rameau
ROUEN	Claude Debussy
ROUEN	Ronsard-Villon
ROUEN	Clément Marot
ROUEN	Les Sapins
SAINT ETIENNE DU ROUVRAY	Jean Macé

10/ CREATIONS DE CLASSES de CP à 15 en REP

CANTELEU	Claude Monet
CANTELEU	Gustave Flaubert
ARQUES LA BATAILLE	
DIEPPE	Jules Ferry
CAUDEBEC LES ELBEUF	Antoine de St Exupéry
FECAMP	Du Port
FECAMP	Jean Macé
GRAND COURONNE	Pablo Picasso
PETIT COURONNE	Louise Michel
LE HAVRE	Jean Maridor
LE HAVRE	Jules Guesde
LE HAVRE	Louis Blanc
LE HAVRE	Colette
GONFREVILLE L'ORCHER	Turgauville
MAROMME	Gustave Flaubert
CLEON	René Goscinny
CLEON	Pierre et Marie Curie
SAINT ETIENNE DU ROUVRAY	Paul Langevin

CTSD du 7 septembre 2017

1/ ATTRIBUTIONS D'EMPLOIS EN MATERNELLE

MAROMME	Thérèse Delbos
OCTEVILLE SUR MER	Les Lutins
SOTTEVILLE LES ROUEN	Jean Rostand

2/ ANNULATIONS DE RETRAITS D'EMPLOIS EN MATERNELLE

LONGUEVILLE SUR SCIE	
TOURVILLE SUR ARQUES	Les P'tits Mots Passant
SAINT AUBIN EPINAY	L'Eau Vive

3/ ATTRIBUTIONS D'EMPLOIS EN ELEMENTAIRE

RONCHEROLLES SUR LE VIVIER	
LA TRINITE DU MONT	
ROUEN	Louis Pasteur

4/ ANNULATION DE RETRAIT D'EMPLOI EN ELEMENTAIRE

SAINTE MARIE DES CHAMPS

5/ ANNULATION DE RETRAIT D'EMPLOI EN RPI

RPI D'OUVILLE LA RIVIERE

6/ ANNULATIONS DE RETRAITS D'EMPLOIS

EN APPLICATION DES JUGEMENTS DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

CRIQUEBEUF EN CAUX
GOUPIILLIERES
GRUCHET LE VALASSE Françoise Dolto
LE MESNIL SOUS JUMIEGES Les Abeilles
ST HELLIER
VILLAINVILLE
SIVOS DU PLATEAU DE CAUX (à BUTOT VENESVILLE)
SIVOS DE LA FORET D'EU (à LONGROY)

7/ CREATIONS CPC

Création d'un poste de CPC « USEP » auprès de l'IA
Création d'un poste provisoire de CPC à la circonscription d'ELBEUF

ARTICLE 2 :

Le Secrétaire Général de la direction académique des services de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Rouen, le 11 septembre 2017



Catherine BENOIT-MERVANT

Académie ROUEN

R28-2017-04-25-003

Arrêté carte scolaire 1er degré 25 avril 2017

L'Inspectrice d'académie
directrice des services départementaux de
l'éducation nationale de la Seine-Maritime

Vu le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à
l'organisation académique instituant le titre de directrice
académique des services de l'éducation nationale
(DASEN) agissant par délégation du recteur
d'Académie,

Vu l'avis du Comité Technique Spécial Départemental
de la Seine-Maritime réuni le 15 mars 2017,

Vu l'avis du Conseil Départemental de l'Education
Nationale réuni le 21 mars 2017.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

A compter du 01.09.2017, sont prononcées les mesures de carte scolaire dans les écoles suivantes :

1/ RETRAITS D'EMPLOIS EN MATERNELLE

BARENTIN	Bernard Havel
BELLENCOMBRE	David Douillet
CANTELEU	Georges Bizet
CANY BARVILLE	Les Lutins
DIEPPE	Blainville
DIEPPE	Valentin Feldmann
LE FOSSE	
GONFREVILLE L'ORCHER	Langevin-Wallon
GOURNAY EN BRAY	Jacques Prévert
GRAND QUEVILLY	Césaire Levillain
GRUCHET LE VALASSE	Françoise Dolto
HARFLEUR	Germaine Coty
LE HAVRE	Ancelot
LE HAVRE	Les Douanes
LE HAVRE	Charles Perrault
LE TRAIT	Pierre et Marie Curie
MALAUNAY	Georges Brassens
PREAUX	Jacques Prévert
ROUEN	Cavelier de la Salle
ROUEN	Anatole France
ROUEN	Pauline Kergomard
SAINT AUBIN EPINAY	L'Eau Vive
ST MARTIN EN CAMPAGNE	Georges Brassens
TOURVILLE SUR ARQUES	Les P'tits Mots Passants
TURRETOT	Les Ecureuils
VALMONT	Grâce de Monaco

2/ RETRAITS D'EMPLOIS EN ÉLÉMENTAIRE

BARENTIN	Anatole France-Anna de Noailles
BARENTIN	Marcel Dupré
BOIS-GUILLAUME	Les Portes de la Forêt
BUCHY	Bernard Lemaistre
CANTELEU	Village
CRIQUEBEUF EN CAUX	
DARNETAL	Georges Clémenceau
DARNETAL	Marcel Pagnol
DIEPPE	Desceliers-Fénelon
DOUDEVILLE	Joseph Breton
EU	Brocéliande
GAINNEVILLE	Louis Aragon
GOUPILLIERES	
GRAND QUEVILLY	Curie-Jaurès
HODENG AU BOSQ	
INCHEVILLE	Charles Perrault
JUMIEGES	Arsène Lupin
LE BOCASSE	Jean Fertel
LE HAVRE	Henry Génestal
LE CATELIER	
LE MESNIL SOUS JUMIEGES	Les Abeilles
LE TRAIT	Gustave Flaubert
LES AUTHIEUX PORT ST OUEN	Les Prés Verts
MONTIVILLIERS	Jules Ferry
MONTIVILLIERS	Victor Hugo
MORGNY LA POMMERAYE	Les Trois Hameaux
NOTRE DAME DE BONDEVILLE	André Marie
NOTRE DAME DU BEC	
OURVILLE EN CAUX	La Rosace
QUEVILLON	
ROUEN	Jean de la Fontaine
ROUEN	Guy de Maupassant
SAINT AUBIN LE CAUF	
SAINT AUBIN LES ELBEUF	André Malraux
SAINT PIERRE EN VAL	Les Hirondelles
SAINT PIERRE LES ELBEUF	Jules Verne
SAINT RIQUIER ES PLAINS	
SAINT VALERY EN CAUX	Le Grand Pavois
SAINTE MARIE DES CHAMPS	
SAINT HELLIER	
TOUFFREVILLE LA CORBELINE	René et Henry Bossières
VALMONT	Georges Cuvier
VILLAINVILLE	
YEBLERON	Albert Fert
YERVILLE	Jules Guéville
YVETOT	Cahan Lhermitte
YVILLE SUR SEINE	

3/ RETRAITS D'EMPLOIS EN REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

RPI LES AUTHIEUX RATIEUVILLE/CLAVILLE-
MOTTEVILLE/ESTEVILLE
Retrait en maternelle

SIVOS DU HAUT CAILLY
Retrait en élémentaire

RPI ST AUBIN SUR SCIE/SAUQUEVILLE
Retrait en élémentaire

RPI AMBRUMESNIL/OUVILLE LA RIVIERE
Retrait en élémentaire

RPC TOTES
Retrait en maternelle

SIVOS DE LA FORET D'EU
Retrait en maternelle

RPI BAZINVAL/MONCHAUX SORENG/RIEUX
Retrait en maternelle

RPI ANQUETIERVILLE/TOUFFREVILLE LA CABLE/TRIQUERVILLE
Retrait en élémentaire

RPI HERMEVILLE/VERGETOT
Retrait en élémentaire

RPI ARGUEIL/NOLLEVAL
Retrait en maternelle

RPI FONTAINE EN BRAY/MASSY/STE GENEVIEVE
Retrait en élémentaire

RPI BUTOT VENESVILLE/CANOUVILLE/OUAINVILLE
Retrait en élémentaire

RPI BOSVILLE/HAUTOT L'AUVRAY
Retrait en élémentaire

RPI ST NICOLAS DE BLIQUETUIT/VATTEVILLE LA RUE
Retrait en maternelle

RPI DAMPIERRE ST NICOLAS/MEULERS
Retrait en maternelle

4/ ATTRIBUTIONS D'EMPLOIS EN MATERNELLE

BOIS-GUILLAUME	Les Bocquets
DIEPPE	Delaunay-Laurencin
GONFREVILLE L'ORCHER	Jean Jaurès
LE HAVRE	Jehan de Grouchy
LE HAVRE	Paul Mulot
LE HAVRE	Stendhal
LE HAVRE	Thionville
LE PETIT QUEVILLY	Gérard Philippe
OISSEL	Jean Jaurès
ROUEN	Honoré de Balzac
ROUEN	Marguerite Messier
ROUEN	Clément Marot
ROUEN	Rosa Parks
SAINT ETIENNE DU ROUVRAY	Paul Langevin

5/ ATTRIBUTIONS D'EMPLOIS EN ÉLÉMENTAIRE

ANGERVILLE LA MARTEL	
BARENTIN	Pierre Bérégovoy
CANTELEU	Claude Monet
CRICQUETOT L'ESNEVAL	
DEVILLE LES ROUEN	Georges Charpak
ELBEUF	Jules Michelet
FONTENAY	
FRESQUIENNES	
GONFREVILLE L'ORCHER	Turgauville
HARFLEUR	Les Caraques
LA FRENAYE	Marcel Pagnol
LE HAVRE	Renaissance
LE PETIT QUEVILLY	Henri Wallon
MALAUNAY	Georges Brassens
MAROMME	Jules Ferry
MONT CAUVAIRE	
MONTIVILLIERS	Jules Collet
PETIT COURONNE	Louise Michel
PISSY POVILLE	
ROGERVILLE	Edgar Degas
ROUEN	Cavelier de la Salle
ROUEN	Honoré de Balzac
ROUEN	Ronsard-Villon
ROUEN	Les Sapins
ROUMARE	
SAINT ETIENNE DU ROUVRAY	André Ampère
SAINT LAURENT DE BREVEDENT	
SAINT LEGER DU BOURG DENIS	René Coty 1
SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR	Commandant Cousteau

6/ DISPOSITIF « ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS »

DIEPPE	Langevin-Michel
SAINT ETIENNE DU ROUVRAY	Jean Macé

7/ DISPOSITIFS « PLUS DE MAITRES QUE DE CLASSES »

BOLBEC	Jules Ferry (0,5)
BOLBEC	Claude Chapelle (0,5)
BOLBEC	Jules Verne (0,5)
BOLBEC	Pierre Corneille (0,5)
BOLBEC	Victor Hugo (1)
CANTELEU	Guy de Maupassant (1)
CAUDEBEC LES ELBEUF	Madame de Sévigné (0,5)
CAUDEBEC LES ELBEUF	Victor Hugo (0,5)
CLEON	René Goscinny (1)
CLEON	Pierre et Marie Curie (1)
DIEPPE	Desceliers-Fénelon (0,5)
ELBEUF	Alphonse Daudet (0,5)
FECAMP	Du Port (1)
FECAMP	Alphonse Allais (0,5)
GONFREVILLE L'ORCHER	Arthur Fleury (0,5)
GONFREVILLE L'ORCHER	Jacques Eberhard (0,5)
GONFREVILLE L'ORCHER	Turgauville (1)
GONFREVILLE L'ORCHER	Jean Jaurès (1)
GRAND COURONNE	Pablo Picasso (1)
LE HAVRE	Eugène Varlin 2 (0,5)
LE HAVRE	Pierre et Marie Curie (0,5)
LE HAVRE	Ferdinand Buisson (1)
LE HAVRE	Jean Maridor (1)
LE HAVRE	Jehan de Grouchy 2 (1)
LE HAVRE	Maurice Bouchor (1)
LE HAVRE	Charles Victoire (0,5)
LE HAVRE	Jacques Prévert (0,5)
LE HAVRE	Jean-Baptiste Massillon (1)
LE HAVRE	Louis Blanc (1)
LE HAVRE	Colette (1)
LE HAVRE	Paul Eluard 1 (0,5)
LE HAVRE	Paul Eluard 2 (0,5)
LE HAVRE	Théophile Gautier (1)
MAROMME	Gustave Flaubert (1)
MAROMME	Fouquet Delbos (1)
NOTRE DAME DE BONDEVILLE	Jean Moulin (0,5)
NOTRE DAME DE BONDEVILLE	Victor Hugo (0,5)
OISSEL	Jean Jaurès (1)
OISSEL	Louis Pasteur (1)
OISSEL	Mongis-Ferry (1)
PETIT QUEVILLY	Chevreul Gay (1)
PETIT QUEVILLY	Joliot Curie (1)
PETIT QUEVILLY	Louis de St Just (1)
PETIT QUEVILLY	Pablo Picasso (1)
ROUEN	Claude Debussy (0,5)
ROUEN	Ronsard-Villon (0,5)
ST ETIENNE DU ROUVRAY	Irène Joliot-Curie 1 (0,5)
ST ETIENNE DU ROUVRAY	Irène Joliot-Curie 2 (0,5)
ST ETIENNE DU ROUVRAY	André Ampère (1)
ST ETIENNE DU ROUVRAY	Louis Pergaud (1)
ST ETIENNE DU ROUVRAY	Paul Langevin (1)
ST ETIENNE DU ROUVRAY	Victor Duruy (0,5)

8/ FUSIONS

Fusion des écoles maternelle et élémentaire Georges Brassens à SAINT MARTIN EN CAMPAGNE (Commune du Petit Caux)
Circonscription de DIEPPE EST

Fusion des écoles maternelle et élémentaire Jules Collet à MONTIVILLIERS – Circonscription de MONTIVILLIERS

Fusion des écoles maternelle Du Point du Jour et élémentaire Aspirant Lemonnier à SAINT MARTIN DU MANOIR
Circonscription de MONTIVILLIERS

9/ TRANSFERTS ET TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS

Transfert de 3 classes de l'école maternelle et de 3 classes de l'école élémentaire d'OUVILLE L'ABBAYE vers l'école primaire de CRIQUETOT SUR OUVILLE (circonscription de BARENTIN)

Transfert et transformation d'1 classe élémentaire de l'école Maurice Leblanc vers l'école Raymond Queneau de ST ANTOINE LA FORET (circonscription de LILLEBONNE)

Transformation d'une classe élémentaire en une classe maternelle à GUEURES (circonscription de ST VALERY EN CAUX)

Transfert des écoles maternelle et élémentaire d'HOUSSAYE BERENGER vers la nouvelle école (circonscription de BOIS-GUILLAUME)

10/ TRANSFERTS DE POSTES MATICE

Transfert d'un poste « MATICE » rattaché à l'école élémentaire Guy de Maupassant à CANTELEU vers l'école élémentaire Le Village à CANTELEU

Transfert d'un poste « MATICE » rattaché à l'école élémentaire Charles Mouchel d'ELBEUF vers l'école élémentaire Georges Brassens d'ELBEUF

Transfert d'un poste « MATICE » rattaché à l'école élémentaire Jean Macé de FECAMP vers l'école élémentaire Jean Lorrain de FECAMP

Transfert d'un poste « MATICE » rattaché à l'école élémentaire Valmy 2 du HAVRE vers l'école élémentaire Edouard Herriot du HAVRE

Transfert d'un poste « MATICE » rattaché à l'école élémentaire George Sand du HAVRE vers l'école élémentaire François Raspail du HAVRE

Transfert d'un poste « MATICE » rattaché à l'école élémentaire Ronsard-Villon de ROUEN vers l'école élémentaire Bimorel-Hugo de ROUEN

Transfert d'un poste « MATICE » rattaché à l'école élémentaire Jean Jaurès de OISSEL vers l'école élémentaire Louis Aragon de TOURVILLE LA RIVIERE

Transfert d'un poste « COMEX » de l'école élémentaire Théophile Gautier du HAVRE vers l'école élémentaire Valmy du HAVRE

Transfert d'un poste « COMEX » de l'école élémentaire Jacques Prévert du HAVRE vers l'école élémentaire Renaissance du HAVRE

11/RASED

Transfert d'un poste de maître G rattaché à l'école élémentaire Les Caraques d'HARFLEUR vers l'école élémentaire George Sand du HAVRE

12/ULIS

Ouverture d'une ULIS D à l'école élémentaire Gabrielle Méret de PETIT QUEVILLY (circonscription de MAROMME)

Ouverture d'une ULIS D à l'école élémentaire Guy de Maupassant de PETIT COURONNE (circonscription de GRAND QUEVILLY)

Ouverture d'une ULIS D à l'école élémentaire La Varenne de SAINT SAENS (circonscription de DIEPPE EST)

13/UP2A

Transfert de l'UP2A de l'école Guy de Maupassant vers l'école Jean-Philippe Rameau à ROUEN (circonscription de ROUEN NORD)

14/ TRANSFORMATION DE CPD

Transformation d'un poste de CPD « Politique de la Ville éducation prioritaire » en CPC

Transformation d'un poste de CPD « Formation » en CPC

Transformation d'un poste de CPD « TICE » en CPC

Transformation d'un poste de CPD « Maternelle » en CPC

15/ ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS

Attribution d'un poste d'Adjoint Option D à l'IME Pierre Bobée d'YVETOT (au SESSAD)

Transfert du poste de Directeur, de 2 postes d'adjoint option D et de la décharge de direction de l'IME de RIEUX vers l'IME de EU

Retrait de la décharge de direction option B (0,25) au Centre Normandie Lorraine au MESNIL ESNARD

Attribution d'un poste d'adjoint option D à l'IME Arc en Ciel de MONTROTY

Mise à disposition d'un poste à la MDPH

Retrait d'un maître G hors réseau au CMPP sévigné de ROUEN

16/ POSTES PARTICULIERS

Création d'un référent ASH au Collège Mandela d'Elbeuf rattaché à la circonscription d'ELBEUF

Création d'un référent ASH au Collège Joliot Curie du Havre rattaché à la circonscription du HAVRE NORD

Création d'un poste de CPC « Formation » auprès de l'IA

Création d'un poste de CPC « Réussite éducative » auprès de l'IA

Création d'un poste de CPC « Médiateur familial » auprès de l'IA

Fermeture d'un poste ECAD option E à l'école Alphonse Allais de FECAMP

17/ FORMATION-REPLACEMENTS

Création de 4 postes de Brigade de Formation Continue

Création d'un poste « ZIL REP+ »

Création de l'équivalent de 6 emplois pour la mise à disposition de temps libérés pour les formateurs (PEMF)

ARTICLE 2 :

Le Secrétaire Général de la direction académique des services de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Rouen, le 25 avril 2017



Catherine BENOIT-MERVANT

Direction interrégionale de la Mer Est - Mer du Nord

R28-2018-01-04-001

Décision n°04/2018 en date du 04/01/2018 fixant le régime
des zones de pêche de la coquille Saint-Jacques dans le
secteur "Hors Baie de Seine" et sur le gisement classé de la

*Décision n°04/2018 en date du 04/01/2018 fixant le régime des zones de pêche de la coquille
Saint-Jacques dans le secteur "Hors Baie de Seine" et sur le gisement classé de la Baie de Seine*

Baie de Seine

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

*Direction interrégionale de la mer
Manche Est-mer du Nord*

Service Régulation des Activités et des Emplois Maritimes

Unité Réglementation des Ressources Marines

Le Havre, le 04 janvier 2018

**La préfète de la région Normandie
préfète de la Seine-maritime
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

DECISION n° 04 / 2018

**Fixant le régime des zones de pêche de la coquille Saint-Jacques
dans le secteur « Hors Baie de Seine » et sur le gisement classé de la Baie de Seine**

VU le code rural et notamment son livre IX relatif à la pêche maritime et à l'aquaculture marine dans ses parties législative et réglementaire ;

VU l'arrêté préfectoral n°78/2016 du 29 juillet 2016 portant sectorisation des zones de pêche de la coquille Saint-Jacques dans le secteur « Hors Baie de Seine » et en Baie de Seine ;

VU l'arrêté préfectoral n°102/2017 modifié du 03 novembre 2017 portant réglementation de la pêche de la coquille Saint-Jacques dans le secteur « Hors Baie de Seine », campagne 2017-2018 ;

VU l'arrêté préfectoral n°123/2017 du 07 décembre 2017 portant réglementation de la pêche de la coquille Saint-Jacques dans le secteur « Baie de Seine », campagne 2017-2018 ;

VU l'arrêté préfectoral n°SGAR/ 17.019 du 06 mars 2017 portant délégation de signature en matière d'activités à Monsieur Jean-Marie COUPU, directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord ;

VU la convention du 27 décembre 2017 relative aux actions de prélèvements et d'analyses réalisées dans le cadre de la surveillance officielle des zones de production de pectinidés (REPHYTOX)

VU la décision directoriale n°834/2017 du 06 septembre 2017 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche-est – mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

VU les résultats d'analyses du laboratoire « LABOCEA » de Combourg du 04 janvier 2018 ;

DECIDE

Article 1 :

À compter du lundi 8 janvier 2018 00h, la pêche des coquilles Saint-Jacques est autorisée dans les zones définies par les arrêtés n°78/2016 du 29 juillet 2016, n°102/2017 modifié du 03 novembre 2017 et n°123/2017 du 07 décembre 2017 susvisés, dans les conditions fixées par le tableau annexé à la présente décision.

Article 2 :

Le directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord est chargé de l'exécution de la présente décision qui abroge la décision n°1206/2017 du 7 décembre 2017 et qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Normandie.

Pour la préfète de la région Normandie et par subdélégation,


Par déléation,
La cheffe du service
régulation des activités et des emplois maritimes
Muriel ROUYER

Collection des décisions: préfecture Normandie

Destinataires :

CNSP – CROSS Etel
Préfectures de Normandie, Hauts-de-France
PREMAR Manche- Mer du Nord
DPMA – BGR
DGAL
DDTM-DML 50, 76, 62, 59, 35, 22, 29
DDTM-SML 14
DDPP 50, 76, 14
DRAAF Normandie
Groupement de gendarmerie maritime Manche Mer du Nord
DR SGC Douanes (Rouen)
CNPMEM
CRPMEM Normandie, Hauts de France, Bretagne,
OP CME, FROM Nord, OPN
IFREMER Port-en-Bessin, Boulogne
Services DIRM

Annexe à la décision n°04/2018 du 04 janvier 2018
fixant le régime des zones de pêche de la coquille Saint-Jacques à compter du lundi 8 janvier 2018
00h00 dans le secteur « Hors Baie de Seine » et sur le gisement classé de la Baie de Seine

Zones	Statut de la zone	Période de pêche autorisée
1	FERME	
2	FERME	
3	OUVERT	Voir décision complémentaire horaires de pêche
4	OUVERT	Voir décision complémentaire horaires de pêche
5	OUVERT	Voir décision complémentaire horaires de pêche
6	OUVERT	Jusqu'à la diffusion de la prochaine décision DIRM
7	OUVERT	Jusqu'à la diffusion de la prochaine décision DIRM
8	OUVERT	Jusqu'à la diffusion de la prochaine décision DIRM
9	OUVERT	Jusqu'à la diffusion de la prochaine décision DIRM
10	OUVERT	Jusqu'à la diffusion de la prochaine décision DIRM
11	OUVERT	Jusqu'à la diffusion de la prochaine décision DIRM
12	OUVERT	Jusqu'à la diffusion de la prochaine décision DIRM
13	OUVERT	Jusqu'à la diffusion de la prochaine décision DIRM
14	OUVERT	À partir du 1 ^{er} décembre à l'est du Méridien Fécamp et à l'intérieur des 12 milles, voir décision complémentaire horaires de pêche
15	OUVERT	À partir du 1 ^{er} décembre à l'est du Méridien Fécamp et à l'intérieur des 12 milles, voir décision complémentaire horaires de pêche
I	OUVERT	À partir du 1 ^{er} décembre à l'est du Méridien Fécamp et à l'intérieur des 12 milles de la région Normandie, voir décision complémentaire horaires de pêche
J	OUVERT	Jusqu'à la diffusion de la prochaine décision DIRM